



SciencesPo.

# La demande d'aménagement de scolarité

Guide utilisateur

*Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement de scolarité, nous vous invitons dans un premier temps à prendre conseil auprès de votre responsable pédagogique.*

*Ensuite, vous pourrez saisir votre demande sur votre espace Sciences Po et en suivre les différentes étapes jusqu'à sa validation.*





**Vous avez possibilité de faire en ligne les demandes d'aménagement suivantes, pour toute autre demande nous vous invitons à prendre contact avec votre secrétariat :**

### ■ Une suspension de scolarité

Vous pouvez interrompre vos études pendant un semestre ou une année. Vous n'êtes alors plus considéré(e) comme étudiant(e) à Sciences Po **pendant toute la durée de la suspension**. Vous n'avez pas de droits de scolarité à régler et ne pouvez par conséquent pas bénéficier des avantages associés, en particulier une convention de stage. Vous retrouverez votre statut d'étudiant(e) à l'issue de la période de suspension. Attention, tout semestre débuté entraîne le paiement des droits de scolarité.

### ■ Une césure

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une seule année de césure sous réserve d'une lettre de motivation et après accord de votre responsable pédagogique. Pendant cette année de césure, vous effectuez un stage ou un projet personnel qui ne seront pas crédités et qui ne compteront pas dans vos obligations de scolarité. Vous devrez procéder à votre inscription administrative et régler 25 % des droits de scolarité ainsi que la cotisation à la sécurité sociale. Le statut d'étudiant(e) de Sciences Po vous est reconnu. Le cours de votre scolarité reprendra au terme de cette année de césure.

### ■ Un abandon

Vous souhaitez mettre fin à votre cursus. Vous n'êtes alors plus considéré(e) comme étudiant(e) à Sciences Po. Attention, tout semestre entamé entraîne le paiement des droits de scolarité.

Nous vous rappelons que toute demande d'aménagement peut impliquer une prolongation de scolarité qui peut aller d'un semestre à une année ou plus.

Dans cette perspective, la prolongation de vos études est soumise au règlement des droits de scolarité afférents ainsi qu'aux frais obligatoires de sécurité sociale.

Si vous disposez d'une bourse de Sciences Po ou du CROUS, il vous appartient de vérifier auprès du Service des Bourses ([info.bourses@sciences-po.fr](mailto:info.bourses@sciences-po.fr)) les conditions de son maintien et de sa reconduction.

Il vous appartiendra aussi de vérifier que vous aurez suivi toutes les obligations de scolarité de votre cursus.



- ▶ Accéder à votre espace étudiant,
- ▶ Cliquer sur [Espace étudiant - Votre scolarité](#) puis sur [Gérer vos demandes d'aménagements](#)
- ▶ Pour créer une demande d'aménagement, cliquer sur [Formuler une nouvelle demande d'aménagement](#)

Vos aménagements de scolarité

---

Liste de vos demandes

Campus	Année étude	Programme	Spécialité	Double diplôme	Spécialité 2	Type aménagement	Date création	Etat	N° Demande
Aucune demande formulée									
<a href="#">Formuler une nouvelle demande d'aménagement</a>									

- ▶ Sélectionner le type d'aménagement : **Type d'aménagement :\*** -- Sélectionnez --

-- Sélectionnez --

- Abandon
- Césure sur 2 semestre(s)
- Report sur 2 semestre(s)
- Suspension sur 1 semestre(s)

- ▶ Sélectionner le semestre de prise d'effet : **Semestre de prise d'effet :\*** -- Sélectionnez --

-- Sélectionnez --

- 1er semestre 2011/2012
- 2nd semestre 2011/2012
- 1er semestre 2012/2013

- ▶ Pour valider la demande, cliquer sur



► Une fois la demande effectuée, vous accédez à l'étape Nouvelle demande d'aménagement (2 sur 3)

1 Sélectionner le motif de la demande

Type d'aménagement : Césure sur 2 semestre(s)  
Semestre de prise d'effet : 1er semestre 2011/2012  
Semestre de retour : 1er semestre 2012/2013  
Motif de la demande :\* Raisons professionnelles / Professional reason

Motivation de la demande (4000 caractères MAX) :\*  
J'ai obtenu un stage très important

Soumettre Annuler

2 Renseigner la motivation de la demande

3 Cliquer sur « Soumettre »

MOTIVER  
sa demande  
d'aménagement de  
scolarité



- ▶ Une fois la demande motivée, vous accédez à la page Nouvelle demande d'aménagement (3 sur 3)
- ▶ Le récapitulatif de la demande s'affiche. Vérifier les informations saisies :

**Type d'aménagement :** Césure sur 2 semestre(s)  
**Semestre de prise d'effet :** 1er semestre 2011/2012  
**Semestre de retour :** 1er semestre 2012/2013  
**Motif de la demande :** Raisons professionnelles / Professional reason

**Motivation de la demande :**  
J'ai obtenu un stage très important

Je **valide**  
ma demande

Je **modifie**  
ma demande

- ▶ Une fois la demande validée, un numéro lui est attribué :

Votre demande d'aménagement a été enregistrée et porte le numéro 2011100172.

- ▶ Pour retourner à la liste des demandes effectuées, cliquer sur [Retour à la liste de vos demandes](#)



► L'état d'avancement de la demande est visible sur la page « Vos aménagements de scolarité » :

Vos aménagements de scolarité 016069460 Pierre G. SLAMICH  
29/09/2011 16:15

---

**Liste de vos demandes**

Campus	Année étude	Programme	Spécialité	Double diplôme	Spécialité 2	Type aménagement	Date création	Etat	N° Demande
Paris	5ème année	Finance et stratégie	Corporate Management			Césure	26/09/2011	Acceptée	<a href="#">2011100155</a>

[Formuler une nouvelle demande d'aménagement](#) 1 demande(s) formulée(s)

► Pour annuler une demande en cours, accéder à la liste des demandes d'aménagement :

**Liste de vos demandes**

Campus	Année étude	Programme	Spécialité	Double diplôme	Spécialité 2	Type aménagement	Date création	Etat	N° Demande
Paris	5ème année	Communication	Non définie			Césure	30/09/2011	En cours	<a href="#">2011100172</a>

[Formuler une nouvelle demande d'aménagement](#) 1 demande(s) formulée(s)

Vous trouverez ici les informations relatives à votre demande d'aménagement n° 2011100172.

Veillez vérifier que les informations présentées sont conformes à votre demande. Le cas échéant, merci de rentrer en contact avec votre secrétariat pour en modifier le contenu.

**Rappel de votre cursus au moment de la demande**

Campus : Paris  
 Année d'étude : 5ème année  
 Programme : Communication - Non définie  
 Double diplôme : -

N° Demande : 2011100172 [Annuler cette demande](#)

Type d'aménagement : Césure

Motif : Raisons professionnelles / Professional reasons

Motivation : J'ai obtenu un stage très important

Une demande peut être annulée tant qu'elle n'a pas été traitée. Sinon, prendre contact avec votre secrétariat pédagogique

SUIVRE

L'état d'avancement de sa demande d'aménagement de scolarité